

LES OPÉRATIONS CONCERNÉES

Création d'un tiers-lieu qu'il soit à vocation économique, solidaire, culturel..., création et aménagement d'espace dédié au télétravail de type coworking ou bureau individuel, dans un équipement public existant ou à reconverter.

LE PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

Vous avez un bâtiment en cœur de bourg et vous souhaitez réfléchir à sa vocation avec une volonté d'en faire un lieu polyvalent, animé par une communauté d'acteurs : publics et/ou privés ? Vous êtes sollicité par des habitants désireux de bénéficier d'un espace pour télétravailler, faire des réunions ? ou créer un espace de rencontres et d'échanges polyvalent ?

Description des prestations proposées

Conseil et appui méthodologique à la définition du besoin et du projet, aide à l'organisation fonctionnelle du bâtiment, accompagnement dans la recherche des financements mobilisables, conseil sur le fonctionnement de l'équipement à privilégier, sur les services à proposer et son modèle économique.

Les niveaux de prestations disponibles

Selon l'état d'avancement du projet, le niveau de prestation proposé par le Département pourrait être le suivant :

Niveau 1 - Lancement de la réflexion

- Premier entretien téléphonique.
- Un rendez-vous sur site avec, le cas échéant, visite du bâtiment envisagé.
- Information sur les contraintes techniques et réglementaires.
- Identification des partenaires à mobiliser.
- Aide dans la méthodologie de projet (étapes, concertation, calendrier).
- Réalisation d'une note de restitution.

Niveau 2 - Définition et formalisation du projet

1 - Recours à un prestataire externe par la collectivité

- Assistance dans la rédaction du cahier des charges pour recrutement d'un prestataire en vue de la réalisation d'une étude préalable de faisabilité (AMO) portant notamment sur le modèle juridique et économique du lieu.
- Accompagnement dans l'analyse des offres reçues.
- Participation aux réunions organisées par l'AMO.

2 - Réalisation de cette étape par la commune sans prestataire externe

- Participation à la réalisation du diagnostic : recensement de l'offre environnante, participation à l'identification du besoin (réalisation d'une enquête, organisation d'une démarche participative, ...).
- Analyse sur l'opportunité du projet (adéquation entre les besoins recensés et le projet).
- Mise en relation avec des porteurs de projets similaires.

Niveau 3 - Phase pré-opérationnelle

1 - Recours à un prestataire externe par la collectivité

- Accompagnement au suivi de l'étude.

2 - Réalisation de cette étape par la commune sans prestataire externe

- Accompagnement dans la mise en place d'une démarche de concertation et de co-construction de la programmation du lieu, c'est-à-dire des activités et services qui y seront hébergés.
- Accompagnement dans le choix de la gouvernance du lieu
- Conseils et préconisations sur les plans des aménagements et équipements/mobiliers à prévoir.
- Identification des subventions mobilisables.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ET MODALITÉS D'INTERVENTION

- Offre d'ingénierie destinée aux communes et leurs groupements.
- Niveau 1 à 3 : accompagnement gratuit.

CONTACT

Mission ingénierie et appui aux territoires
02 33 05 98 80 ou [formulaire de contact](#)

